

# Procès-verbal du Maire

Jean-Michel Levesque



## **CONSEIL MUNICIPAL**

Jeudi 25 juin 2015

Hôtel de ville – Château de Grouchy



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2015**

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE - VILLE D'OSNY

---

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du Conseil Municipal du jeudi 25 juin 2015.**

Le vingt-cinq juin deux mille quinze à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le dix-neuf juin deux mille quinze s'est réuni en séance publique.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Jean-Michel LEVESQUE, Mme Murielle DUFLOS, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Nicole SIEPI, M. David AIMÉ, Mme Sylvie GUIGON, M. Jean-Claude PINQUET, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Christine ROBERT, M. Claude MATHON, M. Daniel HEQUET, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, M. Jean-Marc CHAILLIOU, Mme Laurence TEREFKO, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, M. Franck GAILLOT, Mme Christelle BENDADDA, M. Marcel LALLIOT, Mme Jeanine VATIN, M. Lionel ROUX, M. Laurent ACHITE-HENNI, Mme Céline LAURENT, M. Dominique COUVREUR, Mme Patricia DESBATS, M. Pascal-Eric LALMY, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNÉ POUVOIR :**

|                       |   |                         |
|-----------------------|---|-------------------------|
| M. Maurice DESCAMPS   | à | M. Jean-Claude PINQUET  |
| Mme Maryse GINGUENE   | à | M. Jean-Yves CAILLAUD   |
| Mme Sybil AUBIN       | à | Mme Anne-Marie BESNOUIN |
| M. Sylvain LANDEMAINE | à | Mme Nicole SIEPI        |

**ABSENT :**

M. Maurice CZARNECKI

**SECRETAIRE DE SÉANCE :**

Mme Sylvie GUIGON

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2015

## SOMMAIRE

- 124.06.2015 FINANCES : Budget de la commune – Compte de gestion 2014.
- 125.06.2015 FINANCES : Budget de la commune – Compte administratif 2014.
- 126.06.2015 FINANCES : Décision modificative de la commune n°2.
- 127.06.2015 FINANCES : Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) – Répartition 2015.
- 128.06.2015 FINANCES : Convention d'occupation temporaire du domaine public pour des tournages de films – Tarifs.
- 129.06.2015 URBANISME : Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) – Tarifs applicables pour l'année 2016.
- 130.06.2015 URBANISME : Avis de la commune sur le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Cergy.
- 131.06.2015 PETITE ENFANCE : Création d'un lieu d'accueil enfants / parents (LAEP) – Approbation du règlement intérieur – Demandes de subventions auprès de la CAF et du Conseil Départemental.
- 132.06.2015 AFFAIRES GENERALES : Signature de la convention avec le représentant de l'Etat relative à la transmission dématérialisée des actes administratifs au contrôle de légalité.
- 133.06.2015 AFFAIRES GENERALES : Composition du conseil communautaire – Nouvel accord local.
- 134.06.2015 URBANISME : Révision du plan local d'urbanisme : Prescription et définition des modalités de concertation.
- 135.06.2015 URBANISME : Révision du plan local d'urbanisme – Mise à disposition des services de la CACP / Signature de la convention particulière.
- 136.06.2015 URBANISME : Avis de la commune sur le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune de Pontoise.
- 137.06.2015 URBANISME : Autorisation de dépôt d'un permis d'aménager : Création d'un parking public et aménagement de la Place des Impressionnistes.
- 138.06.2015 URBANISME : Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour la création d'un lotissement sur les parcelles AE n°130, 445 et 447 situées rue du Réservoir.
- 139.06.2015 VOIRIE : Avenant à la convention de mise à disposition des réseaux d'eaux usées au SIARP – Reprise des réseaux tertiaires.
- 140.06.2015 ENVIRONNEMENT : Avis de la commune sur la demande au titre d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) formulée par la société Sodios exploitation SAS.

141.06.2015 ENVIRONNEMENT : Création d'un trophée du développement durable dans le cadre du mois du développement durable 2015.

142.06.2015 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COMMERCE ET EMPLOI : Demande de dérogation au repos dominical pour le magasin « La halle aux chaussures ».

143.06.2015 SOCIAL : Reconstitution des ateliers linguistiques et de la contribution financière annuelle 2015-2016 des participants.

144.06.2015 LOGEMENT : Convention de réservation de 4 logements entre la société 3F, la CACP et la ville d'Osny – Programme « L'Orée du Parc » de 40 logements sociaux situés 4/6 rue de Cergy à Osny.

145.06.2015 CULTUREL : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise au titre de l'aide à la structuration des établissements d'enseignement artistiques spécialisés. Année 2015.

146.06.2015 CULTUREL : Convention de dépôt entre l'association pour la Sauvegarde et la Restauration du château de Grouchy et la commune.

147.06.2015 CULTUREL : Musée William Thornley – Cession à l'euro symbolique des cartes postales et des brochures à l'association des Amis de Grouchy.

148.06.2015 EDUCATION : Projet éducatif territorial.

#### Délibérations proposées sans débat

149.06.2015 RESSOURCES HUMAINES : Créations et suppressions d'emplois.

150.06.2015 URBANISME : Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour la construction d'un local poubelles – Groupe scolaire Paul Roth.

151.06.2015 URBANISME : Autorisation de dépôt d'un permis de démolir : Démolition d'un local technique – Logements communaux Lameth.

152.06.2015 URBANISME : Remise gracieuse des pénalités pour retard de paiement des taxes d'urbanisme.

153.06.2015 ENVIRONNEMENT : Convention entre la ville et le Relais pour le déplacement de deux conteneurs de collecte TLC (Textile-linge de maison-chaussures).

154.06.2015 AFFAIRES GENERALES : Décisions du Maire.

155.06.2015 TRANSPORTS : Projet de SNCF Réseau de passage de fret ferroviaire à Osny dans le cadre de la création du nouvel itinéraire Le Havre-Paris – Avis du Conseil Municipal.

156.06.2015 AFFAIRES GENERALES : Hôtel de Ville : Dénomination de la salle « Christian Gourmelen ».

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 25 juin 2015**

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 25 juin 2015 à 20H30, sous la présidence de M. Jean-Michel Levesque, Maire.



**M. le Maire** ouvre la séance et remercie les élus de participer à la séance.

**M. Pinquet** procède à l'appel et propose au conseil municipal de désigner Mme Sylvie GUIGON comme secrétaire de séance. Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

**M. le Maire** : Avant d'aborder l'ordre du jour, j'informe le conseil municipal que par lettre du 11 juin 2015, Mme Anne-Claire Defossez a présenté sa démission de ses fonctions de conseillère municipale.

L'article L. 2121-4 du Code Général des collectivités territoriales stipule : « les démissions des membres du conseil municipal sont adressées au Maire. La démission est définitive dès sa réception par le Maire, qui en informe immédiatement le représentant de l'Etat dans le département ».

Par ailleurs, l'article L.270, 1<sup>er</sup> alinéa, du Code Electoral indique que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ». En l'occurrence Mme Patricia Desbats figure en première position sur la liste « Rassembler pour faire gagner Osny ». De ce fait, Mme Patricia Desbats, par courrier du 18 juin 2015, a informé M. le maire qu'elle remplacera Mme Anne-Claire Defossey, conseillère municipale. Dès lors, il convient d'installer Mme Patricia Desbats conseillère municipale. Mme Patricia Desbats remplacera donc comme je le disais Mme Defossey au sein de la commission des ressources internes. M. Caillaud.

**M. Caillaud** : Merci M. le maire. Je souhaite, bien sûr, la bienvenue à notre nouvelle collègue. Je tiens cependant à souligner que le mariage forcé PS-PRG orchestré par le Député et Président de l'agglomération de Cergy-Pontoise pour faire tomber la forteresse Osny n'est pas allé très loin. Quant à la forteresse, même pas une fissure, a contrario de la ville de Cergy qui se morcelle aujourd'hui de partout, du Nord au Sud. Il est plutôt rassurant que l'assemblage de partis politiques issu d'accords d'appareils n'emporte pas l'adhésion collective. Personnellement je m'en félicite surtout lorsqu'il s'agit d'un projet municipal, et ce, dans un contexte difficile tel que nous le vivons aujourd'hui. Le dicton qui dit que l'union fait la force ne marche donc pas à tous les coups. Votre rupture était pressentie, le soir même du premier et unique tour des élections municipales, lors de l'annonce d'un résultat plutôt décevant.

Alors M. Lalmy, je ne peux même pas vous dire que vous serez toujours et vous resterez toujours un bon « Raymond Poulidor », puisque lui, au moins, terminait toujours deuxième. Merci.

**M. le Maire** : M. Lalmy

**M. Lalmy** : Merci M. Caillaud pour cette intervention politicienne qui fait vraiment avancer le débat.

**M. le Maire** : Je vous propose en point suivant l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 avril 2015 : y a-t-il des remarques par rapport à ce procès-verbal ?

Non, je vous en remercie de son approbation. Nous allons passer maintenant donc aux délibérations.

#### **124.06.2015 FINANCES : Budget de la commune – Compte de gestion 2014.**

*Rapporteur : D. AIME*

**La délibération est adoptée à la majorité, 4 abstentions du groupe de l'opposition « Osny pour vous avec vous ».**

#### **125.06.2015 FINANCES : Budget de la commune – Compte administratif 2014.**

*Rapporteur : D.AIME*

**M. le Maire :** Merci M. Aimé, merci aux services pour ce travail de synthèse. Madame Laurent.

**Mme Laurent :** Merci M. le Maire. M. le Maire, Mesdames, Messieurs, tout d'abord, nous tenons à vous remercier pour la transmission du document de travail présenté en commission Ressources Internes par M. Aimé. Ce document répond effectivement à un certain nombre de nos questions. L'étude du compte administratif 2014, entre nous bien plus pratique sous son format papier, nous a permis de conforter nos suppositions dans vos choix de gestion. Ceux-ci dictés par la baisse des dotations de l'Etat et surtout par les remboursements des emprunts réalisés depuis deux ans pour faire face à tous vos investissements, se vérifient tant au niveau des charges que des recettes de fonctionnement. Au niveau des recettes de fonctionnement, on constate une hausse significative des impôts et taxes de +5,8% résultant de la hausse de la TEOM sous l'effet de la suppression de l'exonération pour les entreprises et de la hausse de la TLPE liée à la nouvelle réglementation et pour un volume 2013 tronqué par des régularisations dont nous ne connaissons pas la proportion et que vous voudrez bien nous rappeler M. Le Maire. La baisse des dotations et participations grève également les recettes. Cependant, si vous faites grand cas de la baisse de la dotation de l'Etat, elle n'a représenté en 2014 que 1% environ des recettes de fonctionnement. Au niveau des dépenses de fonctionnement, vous avez réalisé des économies sur les charges à caractère général de - 3,4%, choix très visible sur pratiquement tous les postes de charges : fournitures, entretien, maintenance, documentation, frais de communication, etc...

Les dépenses de personnel s'accroissent de 3,1%, l'évolution suit celle de l'année dernière. Nous ne pouvons pas juger de l'effet de la réforme des rythmes scolaires ni de la mise en fonctionnement des nouveaux équipements communaux, maison de l'enfance notamment, puisqu'il n'y a pas d'effet en année pleine mais seulement sur le dernier trimestre. Grâce à ce régime, la CAF augmente de 15,5% par rapport à 2013 ce qui n'est pas négligeable, nous le reconnaissons volontiers, M. le Maire. Mais pour les années suivantes 2015 et 2016, la charge de la dette vous obligera à rogner davantage encore sur tous les postes et l'on risque de voir à Osny une voirie encore plus négligée qu'aujourd'hui sans parler des actions vers les habitants qui ne seront pas réalisées. Le fonds de roulement qui s'établit à 685 921€ contre 1 331 475 € l'an passé et la détérioration de certains ratios nous conduisent à nous interroger sur les moyens dont vous disposez pour les années futures, d'autant plus qu'il est prévu que les dotations continuent de baisser. Compte tenu des emprunts que la ville a contracté depuis 2 ans, nous avons voulu rechercher sa capacité de désendettement en année. En 2013, elle était de 3,6 ans, en 2014, elle est passée à 5,2 ans. Vous conviendrez que c'est une évolution significative même si nous préférons effectivement un recours à l'emprunt pour financer des investissements plutôt que d'utiliser par exemple l'augmentation des impôts. Dans ces conditions, M. le Maire, nous nous abstiendrons sur le vote du compte administratif. Je vous remercie pour votre attention.

**M. le Maire :** Merci madame, je vais peut-être répondre sur un ou deux points puis M. Aimé complètera mes propos. Tout d'abord, lorsque vous me dites que la baisse des dotations de l'Etat ne représente que 1% des recettes, c'est un calcul effectivement arithmétique mais qui ne tient absolument pas compte de la réalité. Je rappellerai simplement que le budget de fonctionnement de notre commune est d'environ 20,5 M€, que la baisse des dotations pour 2015 est de 500 000 €, baisse plus importante qu'en 2014, 185 000€ de mémoire. Sur les 20 millions de fonctionnement, il y a ce qu'on appelle la part incompressible que j'évaluerais entre 16 et 17 millions, qui comprend les salaires et les fluides bâtiment. Nous voyons très vite que la part sur laquelle nous pouvons vraiment jouer n'est pas de 20 millions, mais n'est simplement que de 3,5 millions. Donc cette baisse de dotation est très conséquente. Effectivement, nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les taux, et si les recettes des impôts augmentent, c'est essentiellement grâce aux bases. Concernant les emprunts, les oppositions précédentes nous reprochaient de ne pas avoir suffisamment recours à l'emprunt. Actuellement, nous sommes légèrement inférieurs à la moyenne de la strate.

**M. Roux :** Nous aimerions connaître la part des régularisations de la TLPE des années précédentes affectées au budget 2014.

**M. Pinquet :** Il y a eu des régularisations mais je ne peux vous en communiquer en l'état les montants concernés, cette taxe étant perçue par la Ville tout au long de l'année. De nombreuses relances sont également réalisées chaque mois.

**M. le Maire :** M. Aimé.

**M. Aimé :** Les régularisations concernent 30% environ de la somme perçue en 2014. Nous constatons tous une diminution des dotations de l'Etat, ce qui entraîne une nécessité d'anticipation des nouvelles baisses importantes à venir en maîtrisant les charges à caractère général et la masse salariale car sinon, notre autofinancement va se réduire.

**Mme Vatin :** Je n'ai pas compris quelque chose : il me semblait que la baisse de la dotation de l'Etat était de 185.000 € et vous parlez de 500.000€.

**M. le Maire :** En 2014, elle était de 185.000€. Sur 2015, elle sera de 500 000€. Sur 2016, cette baisse sera certainement encore de 500.000€, vous savez, il est difficile d'anticiper le calcul de cette diminution. Nous avons prévu pour 2015 une baisse des dotations de 7,5 % pour la commune d'Osny mais elle fut de 19,2%.

**M. Lalmy :** Je vais sans doute répéter certaines choses qui ont été dites. M. le Maire, M. le rapporteur, mes chers collègues. Comme de coutume, je remercie le rapporteur pour la présentation très claire qui a été faite du compte administratif 2014. J'ajouterai comme ma collègue que les documents nous ont été transmis dans un délai raisonnable ce qui nous permet d'exercer pleinement notre mandat. Nous avons évidemment de nombreux désaccords politiques, mais je souhaite souligner ici, en introduction, M. le Maire, que vous ne cherchez pas par des artifices à vous soustraire au travail de contrôle des élus de l'opposition, et je vous en donne acte. C'est une attitude saine pour un débat démocratique qui, s'il est souvent vigoureux dans cette assemblée, n'en reste pas moins respectueux de la légitimité de chacun et de chacune des élus qui font cette assemblée. D'ailleurs, certains de vos adjoints pourraient en prendre de la graine.

Après ces échanges courtois, permettez-moi d'entrer dans le vif du sujet. Comme toujours dans les débats budgétaires que nous avons autour de cette table, les documents qui nous sont présentés sont irréprochables sur le plan technique, mais malheureusement vous ne nous dites rien du projet politique qui sous-tend vos arbitrages budgétaires. Or c'est à mes yeux le plus important, c'est aussi sans doute l'une des différences profondes qui existent entre vous et moi M. le Maire. Comme nous le disions l'un et l'autre tout au long de la campagne des municipales vous êtes un gestionnaire et je suis un visionnaire. Au moins une chose sur laquelle nous sommes d'accord. Je m'efforcerai donc de lire entre les lignes pour critiquer votre compte administratif, car au-delà des équilibres financiers qu'il est important de respecter, l'enjeu fondamental c'est l'orientation politique que vous donnez à la gestion de notre commune. Enjeu d'autant plus fondamental que vous vous dessinez par petites



touches, je dirais par touches « impressionnistes » un autre personnage et j'ai de plus en plus l'intuition que vous trouvez les frontières de la commune un peu étroites pour vous.

Je ne vais pas trop rentrer dans le détail de ce compte administratif, puisque la présentation de M. Aimé était extrêmement précise et d'ailleurs à la fin de mon exposé je n'aurais que deux questions pour avoir des précisions: Ce compte administratif reflète un budget auquel nous nous sommes opposés, et donc évidemment nous voterons contre, mais je vais donc aller à l'essentiel comme j'en ai l'habitude.

La présentation générale de votre compte administratif montre que nous sommes enfin rentrés dans le dur des investissements en 2014. Mais surtout, il semble que vous soyez parvenu à améliorer votre autofinancement qu'il s'agisse du brut ou du net. En effet votre autofinancement net en 2013, quand on retire l'amortissement en capital de la dette de la capacité d'autofinancement brute, s'élevait à environ 1 785 000 € d'après mes calculs et cette année il s'élève à environ 2 025 000€. Toutefois, comme l'a souligné le rapporteur le ratio par habitant de votre capacité d'autofinancement reste largement en-dessous de la moyenne de la strate. Des marges de progression restent donc possibles.

En effet, quand on observe la trajectoire de vos dépenses et de vos recettes de fonctionnement on ne peut que constater que l'amélioration est essentiellement liée à la forte croissance de vos recettes. En effet les recettes fiscales ont progressé de 869 808 € quand les subventions et dotations diminuaient pour leur part de 478 273 €, il y a un delta positif de quelques 400 000 € qu'on ne retrouve pas intégralement dans votre autofinancement qui a progressé pour sa part de 240 000 € à peu de choses près. Le dynamisme inattendu de vos recettes de fonctionnement a donc agité positivement sur votre autofinancement. Pour mémoire vous aviez inscrit 15 728 661 € pour les impôts et taxes et finalement ils vous ont rapporté 15 992 152 €, un peu plus de 260 000 € de plus que prévu. Ensuite même si elles sont moins importantes qu'en 2013 les dotations et subventions qui étaient inscrites pour 3 552 041 € s'établissent finalement à 3 967 598 € soit un peu plus de 415 000 € de recettes imprévues. Au total vos recettes de gestion courante ont bénéficié de plus de 675 000 € de rentrées de plus que ce qui était prévu. Sans elles, votre autofinancement aurait continué à se réduire.

Cependant tout cela est-il pérenne ? Nous savons d'une part que les subventions et dotations vont continuer à diminuer dans les années à venir et d'autre part nous ignorons si la revalorisation des valeurs locatives sera encore du même niveau dans les années qui viennent, tout comme le rythme des constructions à Osny.

Cette capacité d'autofinancement reste donc fragile. C'est la raison pour laquelle vous devez utiliser le levier des charges de fonctionnement pour la consolider dans les années qui viennent. Cela passe à la fois par un effort sur les charges à caractère général, effort que vous avez engagé, mais surtout sur les charges de personnel. En effet, ces dernières représentent désormais 61% des charges de fonctionnement, en progression de 2 points par rapport à 2013, et comme vous le soulignez d'ailleurs vous-même tout à l'heure, elles font partie sans doute des charges les plus difficiles à compresser, donc quand elles vous restent, c'est pour longtemps.

Vous expliquez dans votre présentation que c'est lié aux recrutements pour la maison de l'enfance, à la mise en œuvre des rythmes scolaires, au recrutement d'un éco conseiller, au recrutement d'un emploi d'avenir, au GVT, aux élections de 2014 et à la revalorisation des agents de catégorie C. Nous en prenons note. Toutefois, quand on observe l'état du personnel au 31 décembre 2014 qui est annexé au Compte Administratif on note que le nombre d'emplois budgétaires est passé de 216 en 2013 à 227 en 2014, et qu'en équivalent temps plein cela représentait 208,32 agents en 2013 contre 218,62 agents en 2014 soit une augmentation de 5% du nombre d'ETP, ce qui signifie qu'au rythme actuel vous aurez doublé les effectifs dans 14 ans... Evidemment, cette projection pourrait prêter à sourire dans l'absolu, mais je ne pense pas que vous doublerez les effectifs dans 14 ans, cependant ce qui m'intéresse c'est le rythme. Compte-tenu de l'ambitieux programme d'investissement sur lequel vous avez été élu vous avez devant vous un défi important à relever en termes de maîtrise des charges de personnel, avec évidemment toute l'inertie qu'elles ont, une fois qu'elles sont engagées.

Nous avons passé le cap des recrutements de la maison de l'enfance et de la médiathèque. Quand on observe la filière médico-sociale, toujours dans l'état des agents, les équivalents temps plein semblent globalement stables et on a donc l'impression que pour la Maison de l'enfance vous avez surtout effectué des redéploiements de personnels, donc ici il y a peut-

être des explications à nous donner pour qu'on comprenne mieux comment elles ont impacté la masse salariale. Elle n'explique donc pas a priori la progression des charges de personnel qui est sans doute à chercher ailleurs.

On aurait donc pu attendre une pause dans les recrutements en 2014. Je voudrais donc savoir si les recrutements dans la filière sportive, la filière culturelle et la filière animation sont liés effectivement à la réforme des rythmes scolaires puisqu'au total si j'ai bien lu le tableau j'ai relevé environ 8 ou 9 équivalents temps plein en plus dans ces filières au total, ce qui me paraît beaucoup pour les rythmes scolaires. Je voudrais aussi savoir à quoi est liée la création de deux postes de catégorie A dans la filière administrative, peut-être notamment est-ce lié à la maison de l'enfance, aux cadres qui la dirige.

Enfin il y a un mystère que M. Pinquet va, comme à son habitude, résoudre. Dans l'état du personnel il y a donc 218,62 ETP d'agents titulaires. J'imagine que cela correspond aux 4 201 418 € du compte 64111 page 16 du compte administratif « rémunérations du personnel titulaire ». Par contre dans la colonne « agents non titulaires » il n'y a rien alors qu'il existe un compte 64131 « rémunération non titulaire » qui représente 2 426 336 €. Bien que nous soyons dans un château, nous ne sommes pas en Ecosse, donc j'imagine que derrière cette somme, il y a des agents. Pourrions-nous donc avoir un état en ETP de ce que représentent les agents non titulaires car en euro ils représentent un bon tiers des rémunérations versées par la commune. Or nous n'avons aucune idée de ce que recouvrent finalement ces dépenses et de la façon dont elles se ventilent.

Une autre inquiétude me taraude, compte-tenu de la fragilité de votre autofinancement, puisque vous évaluez la charge de la dette pour cette année à 892 000 € pour 2015. En effet, le remboursement du capital des emprunts qui ont été contractés en 2014 pour financer les travaux de la Place des Impressionnistes va se faire sur une année pleine à partir de 2015. Au total les dépenses financières sont passées de 490 264 € en 2013 à 603 369 € en 2014, elles donc vont donc passer à presque 900 000 € en 2015. L'augmentation est logique mais elle est forte et nous pensons qu'elle va continuer à augmenter réduisant d'autant vos marges de manœuvre budgétaire. L'emprunt, hors 165, est passé de 1 000 000 € en 2013 à 6 000 000 € en 2014, donc je m'inquiète de savoir comment à long terme la ville va pouvoir soutenir les remboursements de ces emprunts et en tout cas préserver son autofinancement. D'autant plus, comme ma collègue, je voudrais appeler votre attention sur l'excédent de fonctionnement reporté de N-1, en 2012 il était de 2 369 749 €, en 2013 il était de 1 331 475 €, en 2014 il est de 685 921 €. Cette évolution interroge évidemment quand on voit que c'est presque divisé par deux chaque année. Je termine sur les deux petites questions que j'avais sur le détail, j'ai noté que les dépenses pour les « vêtements de travail » sont passées de 9 085 € en 2013 à 28 627 € en 2014, donc j'aurais aimé savoir ce qui explique ce triplement ? Est-ce que c'est l'ouverture de la maison de l'enfance, est-ce qu'elle a induit des dépenses ? Ou est-ce qu'il y a eu des renouvellements de matériel spécialisés ?

J'aimerais comprendre aussi ce que recouvrent les postes « catalogues et imprimés » d'une part, et « publications » de l'autre, car vous expliquez la hausse de l'un par la baisse de l'autre. Or, s'il existe deux postes, j'imagine que cela signifie qu'ils correspondent à deux réalités différentes.

Enfin, juste une petite satisfaction : nous constatons qu'il y a une dépense de 6 215 € pour les apprentis. Nous vous demandons effectivement que la ville s'engage dans l'apprentissage depuis longtemps donc nous sommes contents de constater que des apprentis sont recrutés puisque nous pensons qu'il est important que la commune accompagne le développement de l'apprentissage.

Au final, vous l'aurez noté, il n'y a pas d'effet de manche dans notre analyse de votre compte administratif. Mais, comme à notre habitude, des questionnements de fond dans le sens de l'intérêt général car nous exerçons une opposition vigilante et constructive. Evidemment, nous ne sommes pas convaincus par vos choix budgétaires. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce compte administratif. M. le Maire, merci de votre attention.

**M. le Maire :** Merci M. Lalmy, j'avais la sensation de vous noyer sous une avalanche de chiffres, mais je vois que vous nous renvoyez la balle promptement. Et j'avoue que tous les chiffres qui viennent d'être cités mériteraient une seconde séance pour pouvoir y répondre.

**M. Aimé :** Concernant les vêtements de travail, je vous donnerai les détails ultérieurement. Mais on me souffle qu'il y a eu l'achat exceptionnel en 2014 de tenues pour le traitement phytosanitaire, donc sûrement un premier élément de réponse.

Concernant les postes « publications » et « catalogues et imprimés », il s'agit de prestations différentes, nous avons une prestation de conseil qui est rattachée désormais à la partie publication, alors qu'auparavant, elle était affectée sur la partie catalogues et imprimés.

**M. le Maire :** S'il n'y a pas d'autres interventions je vais laisser la parole à Madame la première adjointe, puisqu'il faut que je quitte la salle pour le vote.

**Mme Duflos :** Je vais donc soumettre le compte administratif au vote, y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? le compte administratif est adopté à la majorité.

**La délibération est adoptée à la majorité, 4 abstentions du groupe de l'opposition « Osny pour vous avec vous », 3 votes contre du groupe de l'opposition « Rassembler pour faire gagner Osny ».**

**M. le Maire ne prenant pas part au vote.**

#### **126.06.2015 FINANCES : Décision modificative de la commune n°2.**

*Rapporteur : D. AIME*

**La délibération est adoptée à la majorité, 3 abstentions du groupe de l'opposition « Rassembler pour faire gagner Osny ».**

#### **127.06.2015 FINANCES : Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) – Répartition 2015.**

*Rapporteur : D. AIME*

**M. le Maire :** Vous avez une note sur table parce qu'il y a eu une modification sur la forme et pas sur le fond. Les chiffres ne changent absolument pas, M. Aimé.

**M. le Maire :** J'ajouterais simplement un commentaire, cette délibération est passée au dernier conseil de la communauté d'agglomération. Elle a donné lieu à un long débat sur la clé de répartition entre les communes et la CACP mais a abouti à un vote à l'unanimité.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **128.06.2015 FINANCES : Convention d'occupation temporaire du domaine public pour des tournages de films – Tarifs.**

*Rapporteur : J-C. PINQUET*

**M. le Maire :** Y a-t-il des demandes, M. Lalmy.

**M. Lalmy :** M. Le Maire, M. le rapporteur, mes chers collègues, nous nous félicitons que la commune valorise son patrimoine et cherche à profiter du dynamisme de l'industrie cinématographique pour faire connaître les décors de la commune et aussi récupérer des recettes. Cependant deux remarques : d'abord sur les tarifs que vous nous proposez d'adopter. Ils nous semblent bien modestes par rapport à ce qui peut se pratiquer pour ce type de prestation. A titre d'exemple, le musée de l'éducation à Saint-Ouen-l'Aumône avant de fermer, louait la salle de classe pour les tournages 1500 € pour une journée de 8h30 à 17h30 et l'heure supplémentaire d'utilisation était facturée 150€. Ensuite, sur le référencement des décors disponibles à Osny, il serait sans doute pertinent, comme le fait Pontoise, d'être enregistré auprès de la commission du film d'Ile-de-France.

Nous voterons donc votre proposition car elle va dans le bon sens, mais nous sommes convaincus que vous pouvez être encore plus proactifs sur ce sujet.

**M. Le Maire :** Tout à fait d'accord M. Lalmy, là c'est une première. Nous verrons comment nous pourrions faire évoluer cette tarification sachant que nous ne pouvons pas nous comparer non plus à la ville de Pontoise, qui a quand même un cadre assez particulier, vu le nombre de tournages de films qui s'y produisent.

**Mme Desbats :** J'ai une question, concernant les tarifs dégressifs en fonction du nombre de jours. Je me demande s'il n'y a pas une petite erreur concernant la journée qui apparaît au même prix que la demi-journée soit 580 €. Donc je suppose qu'il y a une petite erreur.

**M. le Maire :** Effectivement. Votre rectification est prise en compte. Merci pour votre remarque.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**129.06.2015 URBANISME : Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) – Tarifs applicables pour l'année 2016.**

*Rapporteur : J-C. PINQUET*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**130.06.2015 URBANISME : Avis de la commune sur le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Cergy.**

*Rapporteur : J-Y. CAILLAUD*

**M. le Maire :** Demandes d'interventions ? M. Achite.

**M. Achite-Henni :** Merci M. le Maire, le projet de PLU de la commune de Cergy incluant la création d'un nouveau pôle commercial avec notamment 3500 m<sup>2</sup> de surface alimentaire nous semble superflu. Il y a 10 ans, l'observatoire départemental d'équipement commercial indiquait déjà la surdensité de la zone Cergy-Pontoise. Cette zone va directement impacter l'Oseraie et son futur développement, et avant tout, les commerçants de centre-ville alors que vous dites vouloir relancer le commerce du centre-ville. Nous considérons aussi qu'avec le projet qui prévoit l'extension des 3 fontaines, Cergy, comme toujours, tire un peu la couverture à elle. C'est pourquoi nous nous abstenons.

**M. le Maire :** Je voudrais préciser que dans le cadre de la Plaine des Linandes, il y a la création de 1 500 logements, ce qui apporte une clientèle certaine qui n'existait pas aujourd'hui à Cergy. Les quartiers de Cergy St Christophe et du Haut de Cergy se sont fortement développés également. Ce pôle commercial sera axé autour des activités sportives et de loisirs, à proximité du stade de tennis, du stade Salif KEITA, et du fameux Aren'ice. En ce qui concerne l'impact sur l'Oseraie, il y a également des projets de développement en cours, et nous en reparlerons dans les mois à venir. De plus, les clients de l'Oseraie proviennent essentiellement du Vexin, d'Osny et de Pontoise. Concernant le commerce de proximité, et je m'en suis expliqué en commission, compte tenu des opérations d'urbanisme réalisées sur le centre-ville, je pense qu'il y aura une nouvelle clientèle : résidence Séniors, projet EXEO de 20-29 logements, projets Thornley II et de la rue de Pontoise.

**M. Lalmy :** Oui M. le Maire, je vais reprendre une partie des arguments de M. Achite, que j'avais exprimé déjà en commission sur les inquiétudes que nous avons vis-à-vis du développement de la Plaine des Linandes. L'installation d'un Retail Park, qui est quand même, ce qui se fait de plus moderne en terme de centres commerciaux et en terme

d'attractivité et avec évidemment tous les équipements dont vous avez parlé, nous inquiète quand même pour l'avenir des commerces de proximité et des commerces alimentaires en centre-ville. Je ne pense pas, comme vous effectivement, que l'Oseraie soit menacée par le pôle qui va se développer sur la Plaine des Linandes puisqu'il est très spécialisé quand même, et qu'effectivement, les gens qui vont se tourner vers le Retail Park de l'espace des Linandes sont plutôt des gens qui sont autour de l'A15, qui sont du côté du collège de la Bruyère éventuellement sur Osny ou du côté de Cergy. Cependant, comme je vous le disais en commission, il y a toute une partie d'Osny, le long de l'A15, qui va pouvoir se tourner plutôt vers cet espace qui offrira beaucoup d'attractivités. Alors évidemment vous avez un projet de revitalisation du centre-ville. Cependant, ce serait sans doute utile qu'il y ait une meilleure coordination peut-être, ou une meilleure réflexion au niveau de la CACP sur la façon dont se développe l'offre commerciale, et la question effectivement, de l'évolution des 3 Fontaines nous pose aussi question : nous savons bien que l'on a besoin de navires amiraux pour attirer sur des zones de chalandise assez éloignées des gens, mais ensuite il ne faut pas que ces navires viennent stériliser le territoire tout autour d'eux. Donc, la question est vraiment d'avoir une réflexion sur la manière dont s'articulent d'un côté les grandes enseignes, les grandes surfaces, et de l'autre, le commerce de proximité dont on a besoin si on veut que nos centre-ville restent animés, restent des lieux agréables. Lorsque vous dites que vous avez des projets immobiliers en centre-ville qui vont amener des clients à nos commerçants, cela marche dans les deux sens : c'est également la présence des commerçants qui rend les projets immobiliers attractifs.

**M. le Maire :** Merci pour votre intervention. Je rappellerais simplement que dans l'attractivité de notre centre-ville, il n'y a pas que l'urbanisation et la construction de logements, il y a aussi le grand projet de la Place des Impressionnistes, avec la création aussi d'un parking de plus de 100 places, 101 places exactement, qui devrait permettre aux Osnysois de venir plus facilement en centre-ville, en complément du futur plan de stationnement que nous allons lancer prochainement, comme je m'y étais engagé.

**La délibération est adoptée à la majorité, 7 abstentions des groupes de l'opposition, dont 4 du groupe de l'opposition « Osny pour vous avec vous » et 3 du groupe de l'opposition « Rassembler pour faire gagner Osny ».**

**131.06.2015 PETITE ENFANCE : Création d'un lieu d'accueil enfants / parents (LAEP) – Approbation du règlement intérieur – Demandes de subventions auprès de la CAF et du Conseil Départemental.**

*Rapporteur : V.BUSSON*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**132.06.2015 AFFAIRES GENERALES : Signature de la convention avec le représentant de l'Etat relative à la transmission dématérialisée des actes administratifs au contrôle de légalité.**

*Rapporteur : V. BUSSON*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**133.06.2015 AFFAIRES GENERALES : Composition du conseil communautaire – Nouvel accord local.**

**M. le Maire :** Lors de la commission, nous avons débattu de cette délibération. Vous avez sur table une nouvelle proposition de délibération, celle-ci avec le tableau en première page, donc je vais vous la lire.

*Rapporteur : M. le Maire*

**M. le Maire :** Je propose que la Ville s'oppose à l'accord local proposé par la CACP. Pourquoi ? Parce que sur les documents que nous avons lors de la commission, il était sous-entendu que si cet accord local n'était pas adopté, la commune d'Osny perdrait un siège au bénéfice de la commune de Cergy. Il s'avère, après maints échanges avec les services de la Préfecture, que cette affirmation sur le fond et sur la forme était discutable et fautive. Ce qui veut dire, qu'en tout état de cause, si nous ne votons pas l'accord local, ce que je vous propose de faire aujourd'hui, nous garderons effectivement les 5 sièges sur Osny, Cergy restera à 17 sièges, ce qui veut dire que le conseil de la Communauté d'Agglomération continuera à fonctionner comme il fonctionne aujourd'hui. M. Roux.

**M. Roux :** Quel est le nombre d'habitants de Vauréal ?

**M. le Maire :** Pour maintenir 5 sièges, le seuil est de 16 000 habitants, Osny a un peu plus de 16 000 et Vauréal à un peu moins.

**M. Lalmy :** M. le Maire, nous avons eu un échange effectivement en commission, je vous avais dit que je ne voyais pas l'intérêt de s'opposer au nouvel accord, compte tenu que le nouvel accord ne les remettait pas fondamentalement en cause, et d'autre part il permettait effectivement à la commune de Vauréal, quelle que soit sa couleur politique d'être représentée de façon équitable compte tenu de sa densité et de son poids par rapport aux 3 autres communes. Parce qu'effectivement si Vauréal est à 15 868 habitants, elle est quand même dans la même fourchette de population qu' Eragny à 16 914, Jouy-le-Moutier à 16 371 et Osny à 16 366. Sachant qu'ensuite Saint-Ouen-l'Aumône est à 23 000, donc on passe un cap, je suis bien d'accord avec vous, et qu'en dessous, Courdimanche est à 6 000 et là aussi on passe une marche. Donc je ne comprends pas les motivations profondes de votre opposition à ce nouvel accord. Et pour ma part, je voterai contre votre proposition M. le Maire.

**La délibération est adoptée à la majorité, 3 votes contre du groupe de l'opposition « Rassembler pour faire gagner Osny » et 1 abstention du groupe de l'opposition « Osny pour vous avec vous » (M. Roux).**

**134.06.2015 URBANISME : Révision du plan local d'urbanisme : Prescription et définition des modalités de concertation.**

*Rapporteur : M. le Maire*

**M. le Maire :** M. Lalmy

**M. Lalmy :** Oui M. le Maire, compte tenu de l'importance de ce document pour la vie municipale, et compte tenu des secteurs qui sont concernés, je demande donc ici - pour que ce soit noté au PV de ce conseil municipal - qu'une réunion d'information ou une formation soit réalisée, par exemple, par l'association des Maires du Val d'Oise ou même peut-être par les services techniques de la municipalité, en interne, à destination des élus pour expliquer ce qu'est techniquement un PLU, comment on peut le lire, ce qu'il y a à comprendre. En effet, nous avons beaucoup de collègues qui sont dans leur premier mandat. Merci M. le Maire.

**M. le Maire :** J'ai bien noté la demande que vous aviez formulée en commission et, bien évidemment, je me suis rapproché des services pour voir quelle méthode d'information ou de formation nous pourrions mettre en place. Je sais qu'il existe aussi des organismes de formation qui ne sont pas très loin à Pontoise, comme l'Union des Maires du Val d'Oise qui propose, effectivement, des journées de formation sur ce genre de thématique. Nous reviendrons donc vers vous avec une proposition. M. Achite.

**M. Achite :** Nous voterons pour cette résolution qui signifie plus de transparence. En effet, l'organisation de réunions publiques et autres mesures d'information vont dans le bon sens.

Toutefois, nous vous faisons juste remarquer que le projet de construction qui est situé au rond-point du Général de Gaulle ne respecte en rien la mixité sociale.

**M. Le Maire :** Cette opération est un projet global, entre l'opération qui vient de démarrer, qui est une opération de 59 logements sociaux et le futur projet situé entre le laboratoire Cenexi et le Fer à Cheval. La partie concernant les 59 logements sociaux a pu démarrer plus vite parce que les terrains étaient totalement libres. En revanche, il faut qu'un promoteur propose un projet pour la partie en accession sachant que les maisons de ville de la rue de Pontoise devront être démolies d'une part et que les terrains à l'arrière et qui sont actuellement la propriété de Cenexi constitueront des parkings devront être acquis d'autre part. Actuellement, 2 promoteurs travaillent sur ce projet. La loi nous oblige à avoir 25 % de logements sociaux d'ici quelques années. Aujourd'hui nous sommes à 20.1%, Il nous reste encore quelques efforts à faire.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

**135.06.2015 URBANISME : Révision du plan local d'urbanisme – Mise à disposition des services de la CACP / Signature de la convention particulière.**

*Rapporteur : M. le maire*

**M. le Maire :** La mise en œuvre de la révision d'un PLU requiert des compétences particulières, et nous pourrions prendre l'attache d'un cabinet extérieur mais avec un coût qui ne serait pas loin de 100 000 €. La CACP propose de nous aider dans l'élaboration de la révision de notre PLU. Bien entendu, comme je l'ai dit lors de la commission, la ville sera responsable du contenu. M. Roux.

**M. Roux :** Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus. Il faut revoir le PLU, nous sommes entièrement d'accord avec cette démarche, mais en donner la réalisation à la CACP est un risque même si la décision finale vous revient. De même, c'est ouvrir la porte à un PLUI, c'est-à-dire un PLU unique pour l'agglomération, même si en commission vous nous avez dit que vous n'étiez pas sur cette ligne sauf si la loi l'exigeait bien sûr. Nous nous abstiendrons pour ce vote pour les 2 raisons que je viens d'évoquer.

Je tiens à préciser que la CACP est présidée par M. Lefebvre, bien connu pour sa frénésie constructive, au point que d'après ce que nous savons, à Cergy il est possible de construire jusqu'à 30M de haut. Alors, même si vous gardez le pouvoir sur la finalité de sa rédaction, les propositions iront probablement vers une trop forte densification urbaine.

Parce que oui, il faut sauver les terres agricoles, oui il faut des logements, mais en gardant le sens de la mesure.

D'ailleurs, depuis la création de l'agglomération de Cergy-Pontoise deux thèses s'affrontent.

Je rappelle qu'au début des années 70 il était prévu d'avoir jusqu'à 500 000 habitants.

D'un côté, Chauvin et Lecomte respectivement Maires de Pontoise et de Saint-Ouen-L'Aumône défendaient cette thèse, de l'autre, Gourmelen et Lainé, Maires d'Osny et de Jouy-le-Moutier défendaient une agglomération de 200 voire 250 000 habitants, à taille humaine.

Jusqu'à une dizaine d'années, c'est cette dernière idée qui déterminait l'urbanisme de l'agglomération. Depuis, progressivement, l'inverse se produit.

Et ce n'est pas une question de couleur politique puisque Vauréal a une conception de l'urbanisme qui n'a rien à voir avec celle de Cergy. Alors, ici à Osny, attention à ne pas mettre un doigt dans un engrenage qui ferait de nous un Cergy bis.

Pour finir nous préconisons pendant la campagne et depuis plus d'un an la révision du PLU, en insistant sur les possibles dérives de la loi ALUR, entre autres la suppression du COS.

Alors que vous, vous prétendiez que rien n'était possible et qu'en substance nous disions n'importe quoi ! Et puis, au séminaire des Maires de France où les Sénateurs Richard et Portelli confirmèrent nos affirmations, que le SCOT et le SDRIF n'étaient que des incitations et non pas des directives, ils ajoutèrent même qu'en réalité le SCOT n'avait pas d'utilité ici, puisque notre région dispose du SDRIF.

Ou encore que la loi ALUR pouvait être modérée avec un coefficient biotope, perméabilité,

avec le nombre de places de stationnement, et bien d'autres solutions encore. Vous avez décidé, sans le dire bien sûr, de vous ranger à notre opinion, merci, mais, tout cela aurait pu être fait avec plus de respect pour notre travail.

**M. le Maire :** Je pense que nous avons une vision commune sur certaines choses. Maintenant, la loi ALUR c'est une loi qui s'applique à toutes les communes. Dans le PLU, il y a ce fameux article 11, je parle de mémoire, qui nous permet d'apporter des contraintes aux administrés qui ont des ambitions trop importantes en terme de construction, telles que des hauteurs, telles que des intégrations dans le paysage, dans l'environnement. Je prends bonne note de votre intervention. Sachez que c'est une aide administrative que l'on demande à la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, et en aucun cas, un avis politique sur le développement urbain. Donc je soumetts cette délibération au vote, M. Lalmy excusez-moi.

**M. Lalmy :** Oui, juste une remarque pour indiquer que, pour notre part, nous n'avons aucun doute sur la loyauté des fonctionnaires de la Communauté d'Agglomération et donc nous voterons cette délibération.

**M. le Maire :** Merci, donc je soumetts cette délibération au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour l'adoption de cette délibération à la majorité.

**La délibération est adoptée à la majorité, 4 abstentions du groupe de l'opposition « Osny pour vous avec vous ».**

**136.06.2015 URBANISME : Avis de la commune sur le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune de Pontoise.**

*Rapporteur : A. BENSEDDIK*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**137.06.2015 URBANISME : Autorisation de dépôt d'un permis d'aménager : Création d'un parking public et aménagement de la Place des Impressionnistes.**

*Rapporteur : D. HEQUET*

**M. le Maire :** Nous arrivons dans la phase finale de l'aménagement de la Place des Impressionnistes. Nous avons eu des débats avec l'architecte des Bâtiments de France concernant le coût des matériaux que ce dernier nous conseillait. Il s'agit ici d'une procédure administrative et vous avez un plan faisant état d'un parking de 101 places. Des demandes d'interventions ? Mme Vatin.

**Mme Vatin :** Merci M. le maire. Mesdames, Messieurs, bien sûr, il faut recréer les zones de stationnement qui ont été supprimées. Justement, et c'est bien cela qui nous inquiète. Vous dites vouloir créer une centaine de places de parking, mais combien ont été supprimées ? Environ les 35 places sur l'ancien parking de la poste, les places en zone bleue le long des commerces sur la rue Aristide Briand, les places arrêt-minute qui étaient très pratiques, les places le long de l'impasse qui allait derrière la poste (l'impasse qui doit devenir le mail) et les places également derrière la poste, il y en avait 7 ou 8. Toutes ces places devaient bien faire une centaine, voire au-delà. Il s'ensuivra donc peut être un solde négatif de parking sur la Place des Impressionnistes. L'environnement étant modifié, l'on devrait voir davantage de voitures d'utilisateurs, et souvent simultanés, de la médiathèque, de la maison de l'enfance et de la maison des associations, sans compter les constructions futures. Il faut également retirer les places utilisées par l'ensemble des personnels. Les mêmes problèmes qu'aujourd'hui, voire plus aigus, vont à nouveau surgir. D'autres vont s'y ajouter.



L'emplacement du futur parking placé à l'arrière, sans doute pour cacher les voitures, va engendrer des effets négatifs et peut-être insoupçonnés. Vous savez que chacun est toujours pressé aujourd'hui, que chaque minute compte et qu'en conséquence il faut garer sa voiture au plus près. Ce trait de caractère de l'automobiliste d'aujourd'hui est vérifié chaque jour soit à la gare, soit encore à l'école, soit chez le boulanger où ailleurs. Il s'ensuit que l'installation du parking à presque 100m des commerces de la rue Aristide Briand, n'est vraiment pas un cadeau pour ces derniers. C'est de cette manière que la rue de l'Hôtel de Ville à Pontoise a commencé à perdre ses commerces. Beaucoup de dégâts sont déjà faits et les clients qui ne veulent plus venir en centre-ville prennent leurs habitudes ailleurs. C'est pour cela aussi que nous aimerions savoir si les zones bleues de la rue Aristide Briand perdureront dans ce secteur, ou seront remises en état et si les arrêts-minute seront rétablis. Autre effet peut-être insoupçonné par votre majorité, c'est le fait des difficultés de parking pour les travailleurs qui prennent le train chaque jour. Le garage des voitures déborde tout autour de la gare et va même assez loin. Il arrive et c'est peut-être un scoop, au parking provisoire devant la maison de l'enfance. Pratique, il faut de 3 à 4 minutes pour se rendre à pied à la gare, un jeu d'enfant ! Et lorsque ce parking de la gare sera rendu payant, c'est notre parking des impressionnistes qui servira de délestage ! Nous voterons bien-sûr pour ce parking, mais tenions à vous faire néanmoins part de nos appréhensions pour le futur. Merci M. le Maire.

**M. le Maire :** Concernant le parking provisoire qui va être remplacé par un mail paysagé, je tenais à préciser qu'il n'existait pas auparavant. Nous avons également créé un second parking de 14 places sur le terrain du Presbytère. Le nouveau parking sera donc à 80 mètres des commerces : les automobilistes savent bien que les commerces ne sont pas des drives. Quand ils vont dans les grandes surfaces, les places de parking sont souvent à plus de 80 mètres de l'entrée et l'environnement du parking est moins agréable. Pour ce qui est de la zone bleue, bien évidemment nous la remettons en place. Pour ce qui est des places arrêt-minute, il est prévu d'en créer de nouvelles. A ce sujet, nous avons rencontré les commerçants directement impactés par la création du parvis de la médiathèque et ils sont satisfaits de la présentation qui leur a été faite. Quant au parking de 101 places de la place des Impressionnistes, vous craignez qu'il soit utilisé par les gens qui se rendent à la gare. Je rappelle que nous sommes en cours d'étude d'un plan de stationnement sur le centre-ville, nous avons contacté des opérateurs spécialisés dans la gestion de parkings pour avoir leurs avis. L'objectif est de mettre en place un stationnement payant sur les 2 parkings de la gare, celui en face du forum et le parking du parc, avec des tarifs préférentiels pour les Osnysois à l'horizon du 2<sup>ème</sup> semestre 2016. Pour la Place des Impressionnistes, les 101 places, nous envisageons un accès gratuit limité à 2h ou 2h30, et payant au-delà. Pour information, nous étions la semaine dernière avec Mme Dufflos et M. Polakowski à la porte de Versailles au salon Parkopolis. Donc, je vous propose s'il n'y a pas d'autres interventions, de mettre au vote ce plan d'aménagement, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour son adoption à l'unanimité.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**138.06.2015 URBANISME : Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour la création d'un lotissement sur les parcelles AE n°130, 445 et 447 situées rue du Réservoir.**

*Rapporteur : C. ROBERT*

**M. le Maire :** C'est effectivement 3 terrains qui seront soumis aux règles du PLU et bien évidemment, il n'y aura pas d'immeuble. M. Pinquet et M. Polakowski se sont rendus sur place pour rencontrer les riverains et les experts concernant les constats à faire avant la démolition de ce château d'eau. Mme Vatin.

**Mme Vatin :** Merci M. le Maire, nous avons encore d'autres idées. Il nous semble qu'il y avait d'autres façons d'utiliser ce château d'eau, le premier construit à Osny en 1937, on y

voit toujours la date ... Les enfants et les adolescents pouvaient y trouver un mur d'escalade tout à fait adapté, beaucoup d'anciens châteaux d'eau sont reconvertis de cette manière. Il était possible aussi de le vendre à un particulier pour qu'il y aménage une ou deux chambres d'hôtes, ce pouvait être judicieux et original quand on souhaite ouvrir sa commune au tourisme culturel. Le lieu aurait pu tout simplement rester un square, il n'y avait même pas de plantations à réaliser. De plus, nous observons que ce lieu est divisé en 3 parcelles, vous venez de nous l'expliquer effectivement, donc elles seront destinées à la construction de 3 maisons individuelles, et nous l'espérons comme vous nous l'avez garanti, qu'elles ne feraient pas plus de 7 mètres et quelles seront certainement dotées d'un garage également je suppose, comme toutes les maisons du quartier. Je vous remercie.

**M. le Maire :** Je vais répondre très rapidement : je ne pense pas que les riverains auraient été très favorables à la création d'un square d'autant plus que le parc de Grouchy n'est pas très éloigné. Mais je vais laisser la parole à M. Pinquet qui s'est rendu sur place.

**M. Pinquet :** Un complément : l'édifice appartient à Veolia et le terrain à la Ville, il s'agit donc d'une construction sur sol d'autrui.

**M. le Maire :** M. Couvreur.

**M. Couvreur :** Oui merci M. le Maire, je crois que vous nous avez dit en commission qu'il y avait un recours contre la démolition de ce château d'eau, donc je crois qu'on ne peut pas écrire qu'il est en cours de démolition pour l'instant, sans vouloir être tatillon.

**M. Pinquet :** Je vais vous répondre à nouveau. Comme l'a dit M. le Maire, nous nous sommes rendus avec le DST sur place et nous avons rencontré l'ensemble des riverains. Effectivement, le recours a été réalisé par une personne qui a souhaité avoir quelques explications. Je pense, et je suis même persuadé, que cette personne a été rassurée par la technique de démolition qui va être utilisée. La réunion à peine terminée, l'expert a commencé sa tournée et a visité toutes les maisons environnantes pour faire un constat préalable au cas où il y aurait des problèmes consécutivement à cette destruction. Néanmoins l'ensemble des riverains a été rassuré et les travaux, qui devaient commencer mi-juin, sont différés à la fin du mois d'août.

**M. le Maire :** Bien je vais mettre cette délibération au vote, s'il n'y a plus d'autres interventions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour l'adoption de cette délibération à l'unanimité.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**139.06.2015 VOIRIE : Avenant à la convention de mise à disposition des réseaux d'eaux usées au SIARP – Reprise des réseaux tertiaires.**

*Rapporteur : M. DUFLOS*

**M. le Maire :** M. Achite.

**M. Achite :** Nous sommes d'accord sur le fait qu'avant chaque rétrocession du réseau au SIARP, le coût de mise en conformité lié aux défauts éventuels ou à un mauvais entretien doit être à la charge des propriétaires.

Toutefois, en pratique, dans certaines circonstances, la mise en place de cette procédure de reprise peut être compliquée, par exemple lorsque l'ASL n'a jamais vraiment fonctionné, ne s'est jamais réunie, ou encore lorsqu'il y a un doute sur la propriété de la zone concernée. Alors là une question pour M. Pinquet, nous nous sommes aperçus tout récemment que selon le plan cadastral, la parcelle AN409 et 410, on pourra vous le faire parvenir, qui correspond au rond-point du Square des Artistes serait toujours la propriété du Square des Artistes je parle de la tranche 1. Pourtant sur le règlement de copropriété, l'état descriptif de division établi par Maître Landy, notaire à Cergy, ces parcelles ont bien été rétrocédées par

la SCI le domaine d'Osny à la commune. C'était un petit aparté.

**M. le Maire** : C'est autre chose, je vous propose de revenir au sujet de la délibération.

**M. Pinquet** : Une petite précision. Un règlement de copropriété ou un état descriptif de division, n'est pas un acte translatif, on est d'accord. Vraisemblablement, il s'agit d'un règlement qui prévoit le transfert des parcelles en question. Vous pouvez me faire parvenir votre question, je regarderai.

**M. le Maire** : Mme Duflos.

**Mme Duflos** : Oui, pour revenir sur les ASL, s'il n'y a pas d'activité, les parcelles resteront dans le domaine privé, tout comme les réseaux, faute de demande officielle. La difficulté, je suis Vice-Présidente du SIARP, donc je peux vous parler des difficultés, ce n'est pas que sur Osny que le problème se pose. Evidemment toutes les communes adhérentes qui sont au nombre de 24, doivent délibérer si elles sont d'accord, mais c'est d'autres communes comme Cergy qui sont en cause, qui ont très peu récupéré de voiries et de réseaux. Beaucoup de choses sont encore privées et le SIARP s'est retrouvé dans des situations avec des réseaux qui ne pouvaient être atteints, et il ne savait même pas où étaient les sites d'accès.

**M. le Maire** : Y a-t-il d'autres questions ? Donc je vous propose de mettre cette délibération au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour son adoption à l'unanimité.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**140.06.2015 ENVIRONNEMENT : Avis de la commune sur la demande au titre d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) formulée par la société Sodios exploitation SAS.**

*Rapporteur : JY. CAILLAUD*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**141.06.2015 ENVIRONNEMENT : Création d'un trophée du développement durable dans le cadre du mois du développement durable 2015.**

*Rapporteur : M. DUFLOS*

**Mme Duflos** : J'ajouterais que nous avons souhaité qu'il n'y ait pas que les Osnysois, que les personnes qui habitent Osny qui puissent participer et candidater, mais que les personnes qui travaillent sur Osny aussi puissent le faire.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**142.06.2015 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COMMERCE ET EMPLOI : Demande de dérogation au repos dominical pour le magasin « La halle aux chaussures ».**

*Rapporteur : JY. CAILLAUD*

**M. le Maire** : Des demandes d'interventions ? M. Couvreur.

**M. Couvreur** : Merci M. le Maire, M. le Maire, M. le Rapporteur, chers Collègues, notre groupe « Rassembler pour faire gagner Osny » conformément à notre avis donné lors de la commission urbanisme développement et gestion du cadre de vie, votera favorablement ce

soir à cette dérogation au repos dominical sollicitée par le magasin « La Halle aux chaussures ». Ce repos dominical institué en 1906, inscrit dans le code du travail avec ses dérogations est un sujet délicat car il touche à la fois l'économie, notre culture, notre passé, notre vie personnelle. Il est néanmoins le fruit de conquête sociale et de consensus établi entre le pouvoir politique et le pouvoir religieux de l'époque. A ce titre et conscient néanmoins des enjeux économiques et sociaux qui nous interpellent dans nos propres convictions, nous considérons cette demande justifiée. Mais nous resterons vigilants à chaque demande de dérogation et sommes d'ailleurs plutôt inquiets pour les commerçants du cœur d'Osny qui, avec le futur aménagement de la Plaine des Linandes, risquent de perdre de la clientèle, coincés entre cette Plaine des Linandes et les centres commerciaux de l'Oseraie et du Leclerc. Je vous remercie de votre attention.

**La délibération est adoptée à la majorité, 1 abstention du groupe de l'opposition « Osny pour vous avec vous » (M. Roux).**

**143.06.2015 SOCIAL : Reconduction des ateliers linguistiques et de la contribution financière annuelle 2015-2016 des participants.**

*Rapporteur : C. ROBERT*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**144.06.2015 LOGEMENT : Convention de réservation de 4 logements entre la société 3F, la CACP et la ville d'Osny – Programme « L'Orée du Parc » de 40 logements sociaux situés 4/6 rue de Cergy à Osny.**

*Rapporteur : A. BENSEDDIK*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**145.06.2015 CULTUREL : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise au titre de l'aide à la structuration des établissements d'enseignement artistiques spécialisés. Année 2015.**

*Rapporteur : AM. BESNOUIN*

**M. le Maire :** Une demande de subvention pour nos équipements culturels : je rappellerais que, contrairement à beaucoup de communes, nous avons des écoles municipales de musique et de danse gérées en direct, dont le coût annuel s'élève à plus de 400 000 € pour l'école de musique de mémoire. Je remercie le Conseil Départemental et vous l'avez vu tout à l'heure sur le compte administratif que la Communauté d'Agglomération nous octroyait une subvention d'un peu plus de 19 000 €, pour l'école de musique également. Je ne pense pas que sur l'année 2016 cette subvention de la Communauté d'Agglomération soit reconduite, car la CACP est également impactée par la baisse des dotations de l'Etat. Y a-t-il des remarques particulières ? Des questions ? Sinon je mets au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour son approbation à l'unanimité.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**146.06.2015 CULTUREL : Convention de dépôt entre l'association pour la Sauvegarde et la Restauration du château de Grouchy et la commune.**

*Rapporteur : AM. BESNOUIN*

**M. le Maire** : il s'agit d'une officialisation de cette mise à disposition de l'association à la Ville. Vous avez en annexe la liste de toutes les œuvres qui sont concernées. M. Lalmy.

**M. Lalmy** : Oui, si j'ai bien compris donc, le dépôt concerne les œuvres qui sont actuellement dans l'espace William Thornley qui a vocation à devenir un musée. Question annexe, qu'en est-il des œuvres que la ville a acquises au fil du temps dans le cadre des expositions qui se font dans la galerie de Grouchy, puisqu'il me semble que les peintres ont l'habitude d'offrir à la commune une toile ? Merci M. le Maire.

**M. le Maire** : Le contrat que nous avons avec les exposants stipule que chaque artiste fait don gracieusement à la Ville d'une œuvre. Ces toiles sont accrochées dans les bureaux et couloirs de l'hôtel de Ville. Elles sont également répertoriées au service Culturel. J'envisagerai peut-être même un jour, ce serait intéressant, de faire une exposition un peu hétéroclite de toutes ces œuvres qui nous sont offertes par chaque exposant de la galerie. Sur cette convention de dépôt y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour l'adoption de cette délibération à l'unanimité.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**147.06.2015 CULTUREL : Musée William Thornley – Cession à l'euro symbolique des cartes postales et des brochures à l'association des Amis de Grouchy.**

*Rapporteur : AM. BESNOUIN*

**M. le Maire** : Il s'agit simplement de confier la gestion à une association très dynamique Osnysoise. Y a-t-il d'autres interventions ? Je soumetts au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour l'adoption de cette délibération à l'unanimité.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**148.06.2015 EDUCATION : Projet éducatif territorial.**

*Rapporteur : L. TREFENKO*

**M. le Maire** : Y a-t-il des demandes d'interventions ? M. Roux.

**M. Roux** : M. le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, quelle bonne idée avez-vous là, la création d'un PEDT, comment avoir eu une telle idée ? Trêve de plaisanterie et heureusement le ridicule ne tue pas ! Et je rajouterai il était temps ! Cela fait maintenant plus d'un an que nous le réclamons, un an où nous fûmes accusés d'incompétence, de distillation de chiffres erronés, ou encore comme vous nous aviez répondu au conseil municipal du 2 octobre 2014, que la ville n'avait pas besoin d'un PEDT, mais aussi que vous aviez calculé le coût de la réforme sur une base de 1800 élèves, à 150€ par élève, pour ensuite dire au conseil du 11 décembre que seulement 420 enfants profitaient de la réforme, et vous nous accusiez de calculer les aides sur 1800 enfants, ce qui était vrai. Mais c'est vous-même qui aviez pris 1800 enfants comme base de réflexion. Et dans ce cas le coût lui aussi était à revoir à la baisse : 420 enfants à 150€ cela fait 63000€, et non pas 200 000€, je rajouterai ce que vous m'aviez dit, M. le Maire, c'est de l'arithmétique. Oui, nous allons voter ce projet, mais tout ça pour ça ?

Par contre, nous demandons toujours la gratuité pour les parents, pas du tout de l'ensemble des activités périscolaires, mais seulement la gratuité du temps qui était du temps scolaire, c'est-à-dire de 15H45 à 16H30. Notre volonté n'est pas de nous opposer pour tout et n'importe quoi, mais de pousser vers un sens qui nous paraît le mieux pour la ville, alors que vous, vous avez le comportement d'une opposition en contredisant tout ce que l'on peut proposer quitte à le réaliser ensuite. Je vous remercie.

**M. le Maire :** Je ne vais pas rentrer à nouveau dans la discussion des rythmes scolaires, le sujet est clos bien qu'il soit bien ré-ouvert dans beaucoup de communes, puisqu'il y a beaucoup de choses qui sont remises en causes. Je dirais simplement que le PEDT n'était pas obligatoire à l'époque, mais il l'est devenu et donc nous le mettons en œuvre, notamment car il y a des subventions à la clé.

**M. le Maire :** M. Lalmy.

**M. Lalmy :** M. le Maire, Mme le rapporteur, mes chers collègues. Evidemment nous nous félicitons de la mise en place d'un projet éducatif territorial, qui permet de clarifier les objectifs poursuivis par la commune en matière éducative dans un document formel. Si le document est pragmatique, pour autant il aurait sans doute pu être plus ambitieux et plus précis. D'abord, je suis très étonné que le PEDT ne fasse pas référence à l'agenda 21, car il est très certainement un outil stratégique pour la mise en œuvre effective de cet agenda, qu'il s'agisse de toutes les questions liées au développement social ou au respect de l'environnement ou encore à l'éducation au développement durable, et pour moi c'est quand même une lacune extrêmement grave. Ensuite, les quatre objectifs que vous mettez en avant sont suffisamment vagues pour ne contrarier personne et suffisamment flous pour être « fourre-tout ». En effet ? qui peut être contre le « bien vivre ensemble » ou encore être hostile au renforcement du lien famille, école, temps péri-éducatif, et s'agissant des axes trois et quatre, j'ai un peu l'impression qu'ils se recoupent sur la question des rythmes de vie, on ne voit pas bien à quoi renvoie la notion de « fondamentaux » accolée à la notion de « temps de vivre », de quels fondamentaux parlez-vous au juste, fondamentaux scolaire ? Mais vous précisez ailleurs que l'étude est un temps pour conforter les apprentissages, mais en aucun cas un temps de classe après la classe. Fondamentaux dans ce cas-là de « vie », mais qu'entendez-vous par là ? Comptez-vous aller au-delà des règles de savoir-vivre ? Est-ce vraiment le rôle de la commune ? Alors je ne vous ferai pas l'affront M. le Maire de dire que ça fleure bon, le « pétainisme » version « la terre ne ment pas » mais on n'en est pas très loin, mais je vous encourage à la plus extrême prudence sur ce terrain. Les fiches que vous proposez restent très généralistes. Par exemple, sur la première, « favoriser le bien vivre sur le territoire », on est heureux d'y trouver la lutte contre le racisme bien évidemment, mais on aurait aussi aimé le refus des discriminations, la promotion de la mixité et de l'égalité fille/garçon, ou encore la promotion de la laïcité. Ensuite, on ne sort pas de la confusion que vous entretenez depuis le début, entre étude et club du soir dont on ne voit pas très bien, ce qui relève vraiment des temps d'activités périscolaires, des temps d'activités pédagogiques complémentaires ou des temps de garderie tout simplement. Nous relevons avec intérêt que les rythmes de l'enfant sont un souci permanent puisqu'il est écrit partout que l'encadrement sera vigilant à l'état de fatigue des enfants, mais comment cela va-t-il se traduire de façon opérationnelle sur le terrain ?

Enfin, dans les besoins, vous indiquez qu'il faut développer les « valeurs éducatives » sans préciser ce dont il s'agit, or il suffit de s'attarder un instant sur le débat autour de la réforme du collège, ou alors suite au débat sur la réforme des rythmes scolaires, pour se rendre compte que ces valeurs méritent d'être définies, ou bien s'agit-il simplement des valeurs républicaines telles qu'elles sont définies, par exemple, dans le référentiel professionnel des enseignants ? Je vous donnerai 3 chapitres qui sont intéressants de ce point de vue-là, le premier point du référentiel professionnel qui fait référence au point 1 : Faire partager les valeurs de la République, qui est la mission commune à tous les enseignants du premier, second degré. Ou bien le point 6 : Agir en éducateur responsable selon des principes éthiques, ou enfin le point 7 : Maîtriser la langue française à des fins de communication. Ainsi, les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'école. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'école qui est d'instruire et d'éduquer, afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent donc les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Donc est-ce que ces valeurs éducatives dont vous parlez, est-ce qu'il s'agit de ces valeurs de la République comme je vous le disais tout à l'heure ? Puisque les professeurs promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination. Il s'agit donc de savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique, ainsi que

les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, le refus de toutes les discriminations. Donc au final, j'ai l'impression que ce PEDT relève un peu de l'improvisation, que la réflexion est un peu trop superficielle, et que ce projet pour être vraiment efficace mérite d'être approfondi et réfléchi. En particulier, une consultation des habitants et un débat public sur le sujet auraient été sans doute utiles et intéressants. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons, car si nous sommes d'accord sur le principe de mettre en place un PEDT, nous trouvons celui que vous nous proposez ce soir beaucoup trop léger. Merci M. le Maire.

**M. le Maire :** Ce PEDT a le mérite d'exister maintenant et d'être évolutif : vous avez rappelé, des règles. Je pense que les valeurs que vous mettez en avant sont des valeurs que nous partageons tous. Je citerai par exemple la citoyenneté, l'égalité : mes collègues adjointes, Mme Guigon et Mme Robert, œuvrent déjà dans ces domaines. Mme Guigon.

**Mme Guigon :** Le PEDT a été fait en concertation avec des élus, le service éducation, des enseignants et des directeurs d'écoles. C'est une base de travail, bien évidemment, on continuera à avoir des réunions, à raison de 3 par an, avec les mêmes partenaires pour travailler et faire évoluer ce document. Les parents d'élèves élus étaient également conviés mais peu se sont déplacés. Nous devons rentrer également dans un cadre fourni par l'Inspection Académique car il s'agit d'un protocole.

**M. le Maire :** Merci pour ces précisions et merci pour la mise en route de ce projet éducatif territorial. S'il n'y a pas d'autres interventions. Je mets au vote cette délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour l'adoption de cette délibération à la majorité.

**La délibération est adoptée à la majorité, 3 abstentions du groupe de l'opposition « Rassembler pour faire gagner Osny ».**

#### **DELIBERATION PROPOSEES SANS DEBAT**

**149.06.2015 RESSOURCES HUMAINES : Créations et suppressions d'emplois.**

**150.06.2015 URBANISME : Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour la construction d'un local poubelles – Groupe scolaire Paul Roth.**

**151.06.2015 URBANISME : Autorisation de dépôt d'un permis de démolir : Démolition d'un local technique – Logements communaux Lameth.**

**152.06.2015 URBANISME : Remise gracieuse des pénalités pour retard de paiement des taxes d'urbanisme.**

**153.06.2015 ENVIRONNEMENT : Convention entre la ville et le Relais pour le déplacement de deux conteneurs de collecte TLC (Textile-linge de maison-chaussures).**

**154.06.2015 AFFAIRES GENERALES : Décisions du Maire.**

**M. le Maire :** J'en ai terminé avec les questions qui étaient inscrites à l'ordre du jour. Cependant il y a des questions orales et aussi deux autres délibérations que vous avez sur table. Je vais vous les lire. La première concerne les transports.

**155.06.2015 TRANSPORTS – Projet de SNCF réseau de passage de fret ferroviaire à Osny dans le cadre de la création du nouvel itinéraire Le Havre-Paris – Avis du conseil municipal.**

*Rapporteur : M. le Maire*

**M. le Maire :** Je vous propose de voter cette délibération, sachant qu'il y a un collectif d'élus qui s'est déjà constitué. Un certain nombre d'entre vous étaient présents à la réunion que nous avons eue mardi dernier. De nombreux Maires nous rejoignent, nous avons de plus en plus de signatures ET nous avons eu la bonne surprise de voir que le Maire de Conflans-Sainte-Honorine nous rejoignait. Des personnes qui ne sont pas directement concernées, telles que Franconville avec son Sénateur-Maire, Francis Delattre, nous apportent leur soutien. Le Conseil Départemental devrait voter une opposition à ce projet également. L'enquête publique devrait démarrer, nous n'avons pas les dates officielles, à partir du 16 ou 17 septembre pour aller jusqu'au 2 novembre. Nous avons donc décidé d'agir en amont, par la constitution d'un groupe de travail. M. Couvreur.

**M. Couvreur :** Oui M. le Maire, ce projet de délibération est-il est commun à toutes les communes, avec simplement le nom de la ville qui diffère ou vous l'avez vu ?

**M. le Maire :** Oui pratiquement. Vous n'avez pas d'autres questions ? Donc je mets au vote ce projet. Y a-t-il des contres ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie pour son approbation à l'unanimité.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**156.06.2015 AFFAIRES GENERALES : Hôtel de Ville : Dénomination de la salle « Christian Gourmelen ».**

*Rapporteur : M. le Maire*

**M. le Maire :** Y a-t-il des remarques ? Des interventions ? M. Achite.

**M. Achite :** Oui merci M. le Maire, je voulais savoir pourquoi cette délibération n'a pas été évoquée en commission, comme lors des échanges pour la dénomination de la Médiathèque ?

**M. le Maire :** Car je souhaitais d'abord avoir l'avis de l'intéressé. Il n'y a pas d'impact politique car c'est davantage une reconnaissance honorifique. Je suis convaincu que la totalité des gens qui sont autour de cette table ne voient pas d'opposition à honorer Christian Gourmelen.

**Mme Vatin :** Non, ce qui nous étonne, c'est que la décision a été prise très rapidement.

**M. le Maire :** Il n'y a pas eu de décision, vous la prenez ce soir.

**Mme Vatin :** Oui mais bien sûr, il n'y a pas eu de réflexion de faite.

**M. le Maire :** Il n'y avait pas beaucoup d'emplacements où nous pouvions honorer Christian Gourmelen et je pense que cette salle est fortement symbolique, c'est une des plus belles salles de cet Hôtel de ville. M. Lalmy.

**M. Lalmy :** Oui M. le Maire, nous apporterons notre soutien à cette délibération puisque, effectivement, quels que soient les désaccords ou les différends politiques que nous pouvons avoir avec M. Gourmelen, nous reconnaissons qu'il a passé une grande partie de sa vie au service du bien public, avec la conviction, j'en suis certain, d'agir toujours dans le sens du meilleur pour Osny, même si nous n'avions pas nécessairement la même vision du meilleur. Donc nous voterons cette délibération.



**M. le Maire :** Je vous remercie. Je mets cette délibération au vote : y a-t-il des contres ? Des abstentions ? Je vous remercie pour l'adoption de cette délibération à l'unanimité.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**M. le Maire :** Nous avons 2 questions orales. M. Couvreur.

**M. Couvreur :** Si je me suis permis de poser cette question, c'est qu'il s'agit de l'exploitation d'un entrepôt logistique de type SEVESO sur la ZAC de la Chaussée Puiseux à Puiseux-Pontoise par la société PANHARD DEVELOPPEMENT. Question qui avait déjà été posée par M. Roux lors du dernier conseil municipal, et les choses ont évolué depuis, avec la constitution d'associations de riverains osnysois, dont certains ne sont qu'à 350 mètres de ce futur aménagement, et une manifestation qui a eu lieu lors du dernier Conseil Communautaire de la CACP à Cergy.

Il est vrai que ce projet a des impacts sur l'environnement par ses accès par l'A15 et peut-être la RD915, et les risques liés bien sûr par l'exploitation, même si les risques paraissent bien limités d'après le rapport de l'enquête publique. Enquête publique qui a eu lieu dans les règles, mais je regrette le peu de publicité locale qui en a été faite, car ce projet, il me semble, aurait pu faire l'objet d'une réunion publique avec présentation du projet par PANHARD DEVELOPPEMENT, pour lever toutes les inquiétudes bien légitimes de nos concitoyens ainsi qu'une délibération en conseil municipal suivie d'un vote, où chacun aurait pris ses responsabilités, comme certaines communes l'ont fait, et comme je l'avais dit au dernier conseil municipal.

Alors, je sais bien que l'enquête publique était programmée en pré-campagne électorale pour les départementales, mais je ne pense pas que cela aurait changé le résultat du vote des Osnysois, car nous savons bien que c'est l'abstention de Cergy qui a fait la différence. Merci.

**M. le Maire :** Il y a aussi l'intervention qui a été faite en Conseil d'Agglomération. Personnellement, je me bats lorsqu'il y a des choses, telles que le frêt sur Serqueux-Gisors, qui me semblent, dangereuses à tous niveaux, qui sont porteuses de nombreuses nuisances. En ce qui concerne donc cet entrepôt déposé par la société PANHARD DEVELOPPEMENT, je vous rappellerai simplement qu'il a reçu un avis favorable du conseil départemental de l'environnement et risques sanitaires, technologiques, à une forte majorité, puisqu'il y a eu, je crois, que 2 votes contre, c'était jeudi dernier. Pour rappel, la société élaborant le projet, « PANHARD DEVELOPPEMENT », est spécialisée dans la réalisation d'opérations immobilières d'entreprise, notamment dans le secteur de la logistique et de bureaux. Ce groupe intervient à chaque étape du projet, que ce soit lors des études préalables, de la réalisation, du financement, ou bien encore dans la commercialisation des opérations immobilières. Ainsi, sur le site de la ZAC de la Chaussée-Puiseux, la société Panhard projette la réalisation, effectivement, d'un entrepôt logistique de 52 800 m<sup>2</sup> couverts sur une parcelle de 156 711 m<sup>2</sup>.

L'enquête relative à la demande d'autorisation d'exploiter une plateforme logistique sur la commune de Puiseux-Pontoise a permis de relever quelques questionnements auxquels il convient de répondre.

- Emplacement du site, environnement et cadre de vie :

Tout d'abord, les principales observations concernent l'emplacement du site et ses conséquences sur l'environnement et le cadre de vie. En effet, le projet s'inscrit dans le périmètre de la ZAC de la Chaussée-Puiseux mais n'empiète pas pour autant sur la zone du PNR. Malgré tout, le projet prend tout de même en considération la proximité du PNR. Pour ce faire, afin de trouver des solutions d'intégrations paysagères et de limiter l'impact sur l'environnement immédiat, la société a travaillé avec un paysagiste et un écologue. De plus, le projet a été validé en 2014 par l'Autorité environnementale. En effet, l'Autorité Environnementale n'a relevé aucune inadéquation du projet avec le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, le plan régional de qualité de l'air, le plan de protection de l'atmosphère, le plan régional d'élimination des déchets dangereux, le plan

régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés et le plan départemental de gestion des déchets du BTP.

Ensuite, la société en charge du projet est reconnue pour la réalisation de sites logistiques de grande qualité environnementale et cela notamment en termes de traitement paysager et d'intégration de la biodiversité.

Cela est rendu visible par les dernières réalisations. Ainsi, le parc logistique des Haies Blanches au Coudray-Montceaux dans le 91 est constitué de bâtiments certifiés BREEAM et HQE, BREEAM c'est l'équivalent de notre HQE chez les anglos-saxons, et le site SISLEY de Saint Ouen l'Aumône est lui aussi certifié HQE et contient la plus grosse centrale photovoltaïque intégrée au bâti de l'Île de France.

De plus, pour ce projet de la ZAC de la Chaussée-Puiseux, l'entreprise PANHARD DEVELOPPEMENT a pour objectif d'obtenir un certificat environnemental de type BREEAM j'en parlais, et d'un certificat en matière de biodiversité. L'ensemble du projet a donc été conçu afin de s'intégrer au mieux dans son environnement immédiat. De ce fait, le projet sera isolé des terrains à proximité par trois rideaux d'arbres.

En effet, en ce qui concerne la question des habitations, les plus proches se situent à 250m pour Puiseux-Pontoise et 350m pour Osny, j'en fais partie. Le premier équipement public, qui est une école, est lui à 400m.

Par conséquent, ce projet, qui respecte les lois environnementales, s'inscrit aussi dans l'objectif même de la ZAC de la Chaussée-Puiseux qui est d'accueillir des activités industrielles, logistiques, artisanales ou tertiaires. Pour ce faire, la situation de la ZAC présente tous les atouts nécessaires à l'installation de ce type de projet. En effet, le site est en bordure immédiate de la RN14 et possède un accès rapide à l'A104, A16, A1, A15 et A86.

A cela s'ajoute le fait que le secteur logistique, puisque nous parlons bien logistique, est un secteur vital pour le territoire car il représente 1,5 millions de salariés pour un chiffre d'affaires de 120 milliards d'euros. Ce projet va donc permettre de répondre aux besoins de consommation des populations et aux réapprovisionnements optimisés des commerces. Il correspond donc à un besoin d'implantation. En effet, l'entrepôt est destiné à stocker des produits manufacturés de grande consommation qui doivent servir à alimenter des magasins de la grande distribution. Il ne s'agit en aucun cas de réaliser une usine de produits chimiques, ou de stockage de produits chimiques. Il s'agit d'un classement « Seveso bas ».

- Les risques sur le milieu naturel et sur la santé :

L'aménagement d'un tel site sur cette ZAC est soumis à la loi sur l'eau, notamment. Pour ce faire, le dossier a été instruit par la police de l'eau et la réalisation de l'assainissement pluvial et a été autorisée par arrêté préfectoral en octobre 2014. Ainsi, seront réalisés des ouvrages de rétention des eaux pluviales pour éviter tout risque de débordement en cas d'orage. De plus, avant d'être rejetées les eaux seront traitées afin d'écartier tout risque de pollution d'hydrocarbures. En ce qui concerne les incendies, l'étude de cas a révélé que les effets thermiques seraient contenus à l'intérieur même du bâtiment.

- Le trafic routier et la circulation, qui été un argument aussi :

La demande d'agrément en préfecture pour statuer de la capacité du réseau routier à absorber l'augmentation de trafic dûe au projet a été acceptée le 23 septembre 2014. En effet, l'accroissement du trafic ne sera pas considérable puisque le personnel travaillera en horaires décalés ce qui se traduira par un étalement des plages horaires concernées. Ainsi, le trafic de poids lourds se fera de 6h à 20h avec une estimation de mouvement de 600 véhicules pour une moyenne de 43 mouvements par heure. Cela représente donc une augmentation moyenne du trafic journalier sur la RN14 de 1,32 %. Au niveau des emplois, on parle beaucoup en ce moment, quand il y en a qui arrivent je pense qu'il ne faut pas les rejeter.

Sur les créations d'emplois liées à la réalisation de ce projet, seul le grand groupe de distribution qui exploitera le bâtiment sera en mesure de donner des éléments chiffrés. Néanmoins, en raison de la nature de l'activité de l'entrepôt, le besoin de personnels qualifiés sera essentiel puisque le projet ne se cantonne pas au simple stockage mais s'ouvre à des activités de plus forte valeur ajoutée. En elle-même, la surface du bâtiment prévue par PANHARD permet d'accueillir 320 personnes dont 240 en exploitation logistique et 80 affectées aux tâches administratives.

J'espère que ces arguments vont vous rassurer. Je pense que le collectif du Real Boissy l'Aillierie Osny est plutôt favorable à ce projet par ailleurs.

Je donne maintenant la parole à M. Couvreur pour une autre question orale.

**M. Couvreur :** Ma question concerne la police municipale : Evidemment, il n'est pas question d'armer pour moi la police municipale actuellement, même si le Ministre de l'Intérieur, M. Cazeneuve, avait donné des directives dans ce sens-là, et si certaines communes le font. Non, il s'agit de savoir s'il est envisagé d'équiper nos policiers municipaux de gilets pare-balles, parce que, malgré tout, ils peuvent avoir à intervenir dans des situations délicates. Je voulais donc savoir quelle était votre position ?

**M. le Maire :** Je vais laisser la parole à M. Mathon.

**M. Mathon :** Merci M. le Maire, nos policiers sont déjà équipés de gilets pare-balles. Donc je peux arrêter là ma réponse mais je vais en profiter pour faire une réponse peut-être un peu plus complète. Ils sont effectivement équipés de gilets pare-balles et je précise que sur l'ensemble du territoire national, il n'y a que 50% des polices municipales environ qui ont des gilets pare-balles. Nos policiers municipaux ont aussi des tonfas, des bombes de gaz lacrymogène. Je peux citer également les armes qui sont considérées comme non létales, comme les flash-ball ou les pistolets tazer, qui sont quand même des équipements dangereux et ils ne retiennent pas du tout notre réflexion.

Alors je suppose que votre question qui visait certains événements dramatiques récents fait allusion plutôt aux armes à feu. Ce sujet a fait l'objet d'une réflexion de notre part au vu donc des événements dramatiques qui se sont produits à MONTROUGE. Je vous rappelle qu'une femme, agent de police municipale, a été abattue d'une rafale de kalachnikov, apparemment dans le dos. Elle n'était pas armée ni dotée d'un gilet pare-balles.

Dans la suite de ces événements, le gouvernement a décidé, à titre exceptionnel, de mettre à disposition des communes qui en feraient la demande, sous certaines conditions, un stock de 4 000 revolvers chambrés pour le calibre 357 magnum, ce n'est pas rien. Un décret du 29 avril 2015 vise néanmoins à ramener un peu les choses au plus bas et vise à permettre aux policiers municipaux de porter ces armes, dans le cadre d'une expérimentation de 5 ans seulement, avec obligation d'utiliser des munitions de calibre 38.

La position qui est la nôtre jusqu'à présent est de renoncer à cet équipement. En effet, d'une part, nous ne sommes saisis d'aucune demande en ce sens, on observera d'ailleurs que certains policiers, y compris nationaux, d'ailleurs, sont hostiles au port des armes à feu. D'autre part, il ne suffit pas de doter les agents d'armes à feu. Leur maniement suppose une formation initiale puis continue en stands de tirs, ce qui est chronophage et nos effectifs ne le permettent pas. Enfin, même si le risque zéro n'existe pas pour eux, notre situation n'impose pas cet équipement. Il supposerait une réflexion approfondie sur la nature même de notre police municipale qui se situe dans le créneau de la prévention, plus que dans celui de la répression.

Lors des auditions réalisées à l'occasion du recrutement du nouveau chef de la police municipale, la question a été systématiquement posée aux candidats sur l'armement. Certains étaient d'ailleurs en fonction dans des polices municipales armées. La réponse a été presque systématiquement très réservée, voire négative.

Un reportage a été diffusé récemment au journal de France 2 sur une police municipale de la banlieue nord de la région parisienne, Aulnay pour ne pas la citer. Il en est ressorti une impression de malaise en présence d'une police municipale d'une autre nature que la nôtre, à travers l'armurerie, la distribution des armes, leur gestion et le contrôle de leurs utilisations et le départ dans la nature des « Rambo ». Les effectifs étaient d'une autre ampleur que les nôtres et il ne me paraît pas sain de nous engager dans cette voie. Si cela devait être généralisé, il reviendrait de mon point de vue au gouvernement de redéfinir les rôles respectifs de la police municipale et de la police nationale.

Je précise que notre responsable de la police municipale a participé le 27 février dernier à une rencontre entre les polices municipales et les forces de sécurité de l'Etat, sous la double présidence du Préfet et du Procureur de la République. L'armement y a été traité, notamment la procédure d'obtention des armes et leur usage. Nous sommes donc en alerte sur ce sujet.

Par dépêche du Préfet du 4 février dernier, il nous a été notifié que des crédits supplémentaires vont abonder le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD). Ces crédits permettront de financer l'achat de gilets pare-balles et des postes radio,

à hauteur de 30 % avec un plafond de 420 € par poste. Le financement de ces matériels est programmé sur une période de 3 ans. Nos policiers sont déjà dotés donc, de gilets pare-balles et de téléphones portables et de postes de radio. L'intérêt de ceux-ci serait de les rendre compatibles avec ceux de la Police nationale, pour qu'ils puissent communiquer entre eux. Ce qui n'est pas le cas en ce moment.

Enfin, je rencontre demain matin dans le cadre de la convention que nous avons signée le 30 janvier dernier, et de nos rencontres bimestrielles, le Commissaire divisionnaire responsable de notre secteur. Nous aurons l'occasion de continuer à faire le point sur ces questions.

**M. le Maire :** Merci beaucoup M. Mathon pour cette réponse exhaustive. Selon mon avis, que je pense partager avec mes collègues, nous n'irons pas vers un armement de notre PM, nos problématiques sécuritaires étant éloignées de celles de la banlieue proche de Paris.

Je voudrais, avant que nous nous quittions, vous faire part de mon inquiétude concernant la gestion du manège du parc, d'autant plus qu'un agent municipal a été verbalement agressé, c'est intolérable. Il a été taxé « d'excès de zèle » : sachez qu'il a agi sur mon ordre, et sur des décisions que j'ai prises, il n'a pas à s'en expliquer. J'ai été quand même assez choqué par cette agression verbale qu'a subi cet agent de la municipalité, au sujet du manège. En effet, je ne suis pas convaincu de la véracité des rapports de conformité produits par les gérants de ce manège, qui vient de ré-ouvrir. Aujourd'hui, j'en suis à 3 versions d'un même rapport qui attestent le bon fonctionnement du manège et qui autorisent sa mise en exploitation, il n'y en a pas une d'identique ! La première, visiblement a été modifiée sous Word et ne comporte ni logo, ni signature du vérificateur. A la suite de la transmission de ce document, j'avais refusé de signer l'autorisation d'ouverture du manège. Une seconde version de ce document nous a été envoyée par mail. Enfin, la 3<sup>ème</sup> version qui m'a été remise en mains propres hier semble correcte. J'ai demandé au service de contacter la société qui s'appelle « Preventis », qui est chargée de ces contrôles de conformité des manèges. Nous ne sommes pas arrivés à les joindre. Celle-ci existerait à une autre adresse où nous avons eu un contact. J'ai quand même signé un arrêté d'ouverture mais sachez bien que je serai très vigilant.

**M. Roux :** Je ne comprends pas la méfiance vis-à-vis de ces documents et je pourrai vérifier le paiement qui a été réalisé à cette société par le gestionnaire du manège. Si cette entreprise n'existe pas, c'est facile à contrôler, dès demain je vais aller voir au greffe du tribunal de commerce et on sera informé tout de suite.

**M. le Maire :** Il est quand même troublant d'avoir 3 versions différentes de rapports pour un même contrôle effectué le 15 juin 2015 : la méfiance des services était fondée. Quant à l'altercation que vous avez eue avec un employé communal, que ce soit en tant que président d'association ou en tant qu'élu, peu importe ! C'est un comportement qui est inacceptable.

**M. Roux :** Je trouve très bizarre que cette affaire soit évoquée au conseil municipal et je ne vois pas ce que cela vient y faire.

**M. le Maire :** Je tenais à vous faire part de mon exaspération et à dénoncer le comportement de certaines personnes vis-à-vis des employés communaux.

Je vous souhaite à tous une très bonne soirée et pour ceux qui ont la chance de partir en congés, de bonnes vacances.

Fin de la séance à 22H10.

Fait à Osny, le 04/12/2015



Le Maire,

Jean-Michel LEVESQUE